

Même si la deuxième quinzaine de février a été un peu moins douce que la première, le mois termine avec un excédent de 5°C sur les minimales et 3,5°C sur les maximales, ce qui est considérable et pas sans conséquences visibles et à venir. Néanmoins, même avec les 17,1°C relevés le 15 février, on n'égale pas le record de 20,4°C le 24 février 1990. Dans le même temps on note 42% d'excédent de pluviométrie sur le poste de Beauvais par exemple, et en parallèle le soleil n'a brillé que 32% du temps normal.

Des températures douces et un manque de rayonnement ne sont pas toujours très bons pour les céréales et colzas d'hiver. Mais à cette époque rien n'est encore joué. On constate juste que les céréales d'hiver ont décollé tôt en jours courts et peu ensoleillés, ce qui est plutôt un facteur aggravant le risque de verse. Les premiers symptômes de maladies sont également déjà présents notamment de la septoriose sur blé, parfois quelques premières pustules de rouille jaune. Sur orges d'hiver de la rouille naine est déjà localement observée également.

Par contre la météo perturbée limite toujours l'activité des ravageurs du colza qui arrivent pourtant en avance également.

Du côté des semis de cultures de printemps, il va falloir patienter.

BLE

Terminer les apports de soufre

Si l'apport de soufre n'est pas prévu en association avec un apport d'azote, c'est le moment d'intervenir. Apporter en moyenne 40 u de soufre équivalent sulfate. Toutes les formes fonctionnent. Compter l'azote si vous utilisez un sulfate d'ammoniaque, ou la potasse / magnésie dans votre plan de fumure de fond si vous utilisez un sulfate de potasse ou de magnésie. Le soufre micronisé n'est pas économique pour cet usage mais est techniquement tout aussi efficace. Par contre il faut 20 kg de soufre micronisé dosant 80% pour apporter l'équivalent de 40 u de sulfate donc avec beaucoup d'eau.

1ere fraction du 2eme apport d'azote la semaine prochaine

Malgré les conditions pluvieuses, les premiers apports d'azote ont généralement pu être réalisés dans les temps quitte à charger un peu moins le pulvérisateur ou l'épandeur.

Si vous avez bien limité la dose pour limiter la réorganisation, et que vous prévoyez de fractionner le 2eme apport, la première fraction (la moitié) pourra être envisagée la semaine prochaine sur les parcelles bien redressées voire décollées. Vous vous sécuriserez ainsi vis-à-vis d'un risque sécheresse fin mars.

Calcul de la dose bilan

Avant de commencer les deuxièmes apports, il faudra auparavant calculer votre dose prévisionnelle pour réserver généralement 40 unités autour du stade dernière feuille. Les synthèses de reliquats sont sorties. Ils sont dans la moyenne pluriannuelle et plutôt plus en surface que d'habitude, sans doute suite à la minéralisation hivernale. Les pluies ne devraient donc pas avoir un effet très lessivant sur ces reliquats. Dans le cas où vous avez fait faire un dosage, la fiche de résultats vous donne généralement une estimation du nombre d'unités de reliquats perdus en fonction de la pluviométrie selon le modèle de Burns.

Quid régulateurs

La montaison est très précoce, et les applications de type cycocel vont devoir être anticipées par rapport à l'habitude. Attention néanmoins :

1°) Penser à ne pas compter le faux nœud qui peut être présent dans les parcelles qui décollent tôt. Avec l'habitude on le distingue assez facilement en observant des petits bourgeons qui sont les ébauches de ce qui correspond aux racines coronaires sur Maïs. Il faut donc mesurer à partir de ce faux nœud.

2°) épis 1 cm au 5 mars et épis 1 cm au 30 mars ce n'est pas la même chose. Il se peut que les variétés moins bien régulées par le photopériodisme décollent très tôt en conditions douces et peu lumineuses. Mais physiologiquement les plantes ne sont pas si avancées et ne monteront pas aussi vite au 5 mars qu'au 30 mars. Or pour réguler, un régulateur doit être appliqué sur des tiges qui s'allongent, logique. Les tous premiers cycocel devraient donc attendre la mi-mars dans le contexte de l'année.

COLZA

Terminer les 2eme apports d'azote, 3eme en vue

Les colzas avancent bien. La moitié des parcelles les plus avancées sont entre D2 boutons visibles et E boutons écartés. Les fleurs visibles sont généralement les variétés très précoces associées pour capter l'activité des méligèthes au bénéfice de la variété de rapport (fiche CEPP 2022-011). L'autre moitié des parcelles moins avancées sont entre C2 et D1 (boutons cachés).

Terminer les 2 eme apports des stratégies à 3 dans les parcelles encore au stade C2 à D1, et prévoir les derniers apports dans les parcelles au stade D2 à maximum E.

Ne pas oublier les 70 unités de soufre (en équivalent SO₃) normalement déjà fait.

Dans les parcelles qui le nécessitent (sable, hydromorphie ...), c'est le moment d'apporter les 500 g de bore par hectare.

Ravageurs peu actifs

Les captures de charançon de la tige restent très limitées. Les pontes les plus dommageables ont lieu en début d'élongation jusqu'à 20 cm. Le risque s'amenuise donc et devient négligeable à partir du stade E boutons écartés.

Les premières méligèthes arrivent mais sur des colzas vigoureux on reste souvent en dessous du seuil de nuisibilité.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 21 février 2024 (BSV G.C. N°04). « La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762 dans le cadre de l'agrément multisites porté par la Chambres d'Agriculture France. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires »

François DUMOULIN , Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise à l'Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Légrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszkeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...) .

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément muti-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »